

qui permettait de les servir.  
5<sup>e</sup> Le Garnier à la ville des Veilleurs

Alphonse le 4 mai 1854  
M. de Mairie

52069

M. de Mairie rappelle la libération française des  
veilleurs civils qui dans les mois qui suivirent  
la libération s'abandonnèrent à mener à Bergin about  
ce qui arrivait au redoublement, ne s'abandonner.

On en fut, grâce à l'aide de l'Union des Veilleurs  
France française qui prit son nom et son accord, il  
avait été possible d'organiser dans un temps record  
une maison de Veilleurs dans un immeuble habitable  
avant abandonné au feu. Cette maison existait de  
Créteil 1946. Elle était actuellement une école  
frisée, un établissement U.F.A. Il n'était pas possible  
en un temps si court d'organiser un établissement  
habitable, telle professe comme vous savez, rembourser  
leurs les faits qui lui avaient été confiés pour  
la suite du service, et fonctionner en fait comme un  
établissement communal.

Il fut convenu avec M. de Mairie de la population  
dont on ne faisait plus dans la libération  
et la parfaite compréhension de nos faits et de  
nos faits et de nos grandes années, qui nous attendent  
que l'hospice de Veilleurs soit organisé pour recevoir  
les veilleurs de libération.

La nomination de M. de Mairie. Comme et de  
prochainement de l'hospice nous ont donc amené

Directeur  
Basses  
iale. Le  
ion. Ad.  
présentant  
dans un  
tendons  
un lieu  
Le maté.  
ville -  
rication  
la  
l'hôpital  
de l'hôpi.  
s locaux  
Vieilles  
ique des  
viviants  
à abrit  
s Foyers  
gent, il  
record  
pratique.  
Le 20  
une œuvre  
us possible  
vement  
nboursera  
pour  
u un

à examiner dans son ensemble le problème hebdomadaire.  
Il a paru désirable, sans changer l'atmosphère  
de nos établissements de vieillards de les réunir  
et à l'administration du nouveau directeur de  
cette réorganisation surpasse aux les deux ex  
sistent, comme l'hôpital des services municipaux.

Nous avons donc exposé la situation existant  
dans Argenteuil Président de la S<sup>te</sup> des Foyers

Par lettre du 13 août, M. le Commandant  
a fait connaître son accord pour la remettre  
les Maisons du Gua et de S<sup>t</sup> Augustin.

Le Conseil charge M. le Maire d'exprimer  
Commandant Argenteuil de la S<sup>te</sup> des Foyers  
de sa reconnaissance. Royan n'oubliera pas  
des Foyers V.F.A. a apporté spontanément un  
siccace grâce auquel il fut possible de secourir  
plus malheureux des sinistrés. Il remercie  
Commandant Argenteuil de sa venue pour  
le plein épanouissement d'une œuvre qui est  
à faire naître.

Il décide ensuite.

1<sup>o</sup> - que la ville accepte les maisons  
et de S<sup>t</sup> Augustin dont la S<sup>te</sup> V.F.A.

2<sup>o</sup> - qu'il sera demandé que les  
Gua et de S<sup>t</sup> Augustin soient admini  
considérées comme annexes de l'hôpital et  
administrées par le Directeur de cet hôpital.

3<sup>o</sup> - que cette nouvelle organisation  
effici au 1<sup>er</sup> janvier 1953.

4<sup>o</sup> - que dans le cas où les fermes  
administratives donnant dans le cadre du ca  
lier de Royan le statut d'établissement  
maisons du Gua et de S<sup>t</sup> Augustin, ne ser  
achevées le 1<sup>er</sup> janvier 1953, il y aurait  
avec le Directeur de l'hôpital plus conveni  
rent sur les nouvelles bases le fonctionnement  
établissements.